

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2016

Publication : 03/10/2016

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2016

DECISION

Numéro 16 - 08 - 069

Décision 9 : L'avant-projet définitif (APD) concernant la construction du centre d'incendie et de secours de Neulise.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 8 juillet 2016 s'est réuni le 8 septembre 2016 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le Cabinet d'architectes RIVAT (situé 53 Cours Fauriel), maître d'œuvre, a remis son avant-projet définitif, après concertation avec les sapeurs-pompiers et leur encadrement sur le projet de construction de la caserne de Neulise.

Ce projet se situe sur un terrain de 3500 m² situé dans la ZAC des Jacquins sur la commune de Neulise. Ce terrain a été mis à disposition du SDIS par la commune pour réaliser la construction de ce nouvel équipement.

Son emplacement le long de la RD 282 et dans la ZAC (donc avec l'obligation de se soumettre au règlement de celle-ci) a nécessité une demande de dérogation auprès du Département de la Loire afin d'aménager une entrée / sortie directe sur la RD pour les déplacements liés aux secours d'urgence. Celle-ci a été accordée. Pour autant, un accès règlementaire depuis la voie de desserte sera aménagé pour les entrées / sorties usuelles.

D'autre part, vu la configuration du tènement, le choix de concevoir un bâtiment de plain-pied s'est révélé évident et permettra d'obtenir une fonctionnalité maximale pour les usagers.

Ainsi, le bâtiment est conçu de la façon suivante :

- une remise de véhicules d'environ 270 m², comportant 5 travées, réalisée en maçonnerie traditionnelle et charpente bois, ouverte sur un large parvis en enrobé,
- une partie administrative d'environ 240 m² construite en maçonnerie traditionnelle. Cette partie accueillera le local d'alerte, les vestiaires, les sanitaires, les locaux techniques et rangements, les bureaux, la salle de formation et le foyer. Une terrasse sera proposée devant le foyer et la formation pour offrir un espace extérieur ouvert sur la nature.

Un parking d'environ 15 places sera aménagé devant l'équipement ainsi créé pour accueillir les véhicules des personnels. Celui-ci sera séparé de l'aire d'évolution des engins de secours pour garantir une sécurité maximale.

Enfin, une aire de manœuvre sécurisée sera aménagée à côté du bâtiment et une cuve de récupération des eaux pluviales de 10 m³ sera également mise en place pour les manœuvres, le lavage des camions et des remises.

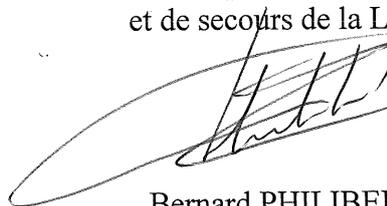
Suite aux études menées à ce jour, l'estimation globale du projet s'élève à 800 000 € TTC, sous réserve du résultat des études géotechniques et aléas éventuels. Cette estimation budgétaire devra être confirmée après la consultation des entreprises qui aura lieu fin 2016.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avant-projet définitif pour la construction du centre d'incendie et de secours de Neulise tel que présenté par le Cabinet d'architectes RIVAT.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20160908-16-08-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2016

Publication : 03/10/2016